

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Vizura

UFI: W8F1-W0H9-U000-ERFY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Amendement des sols/plantes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Adresse de contact:

BASF Belgium Coordination Center Comm.

V.

Drève Richelle 161 E Bte 43

1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245

Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr./Irrit. 1B	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Repr. 2	H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
Repr. 2	H361d Susceptible de nuire au foetus.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Cavité nasale, Glande salivaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une expo.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Cavité nasale, Glande salivaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
------	---

P260	Ne pas inhaller les brouillards et vapeurs.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1), acide orthophosphorique à ...%

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Amendement pour le sol

Ingrediénts soumis à réglementation

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Teneur (W/W): < 20 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 202842-98-6

Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 424-640-9

Repr. 2 (fertilité)

Numéro d'enregistrement REACH:

Repr. 2 (foetus)

01-0000017109-71

STOT RE (Cavité nasale, Glande salivaire) 2

H319, H302, H361fd, H373

acide orthophosphorique à ...%

Teneur (W/W): < 40 %

Met. Corr. 1

Numéro CAS: 7664-38-2

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 231-633-2

Skin Corr./Irrit. 1B

Numéro d'enregistrement REACH:

Eye Dam./Irrit. 1

01-2119485924-24

H290, H302, H314

Numéro INDEX: 015-011-00-6

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1B: >= 25 %

Eye Dam./Irrit. 2: 10 - < 25 %

Skin Corr./Irrit. 2: 10 - < 25 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

TraITEMENT: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés phosphorés, oxydes de phosphore

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

7664-38-2: acide orthophosphorique à ... %

VME 1 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VLE 2 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VME 1 mg/m³ (TLV (BE))

VLE 2 mg/m³ (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune à orange	
Odeur:	faiblement, de fumée	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Point de fusion:	env. -28 °C	
Point d'ébullition:	env. 106 °C	(Ligne directrice 103 de l'OCDE)
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Point d'éclair:	> 90 °C Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température indiquée, la flamme d'ignition s'éteint.	(Règlement (CE) N° 440/2008, A.9)
Température d'auto-inflammation:	env. 674 °C	(Règlement (CE) N° 440/2008, A.15)
Décomposition thermique:	220 - 250 °C, 50 kJ/kg (DSC (OECD 113))	
	Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.	
Valeur du pH:	env. 0,5 - 1 (20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)	
Viscosité dynamique:	env. 5 mPa.s (20 °C)	
Solubilité dans l'eau:	miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (env. 20 °C)	
	Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1,23 g/cm3 (20 °C)	(Directive 92/69/CEE, A.3)
densité de vapeur relative (air):	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible. (UN Test 1 (a) UN Gap Test)

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant (UN Test O.2 (oxidizing liquids))

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour les métaux. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Effet corrosif pour les métaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.
Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 200 - < 2.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

Données relatives à : acide orthophosphorique à ...%

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 5,5 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test d'un mélange poussiére-aérosol.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Corrosif. Attaque la peau et les yeux. Peut entraîner de graves lésions oculaires. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : acide orthophosphorique à ...%

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : acide orthophosphorique à ...%

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (test de Draize)

Données bibliographiques.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé.

L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Evaluation du caractère cancérogène:

Un potentiel cancérogène ne peut être exclu après une exposition prolongée à des concentrations pouvant provoquer une toxicité au niveau des organes. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Evaluation du caractère tératogène:

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées.

Données relatives à : acide orthophosphorique à ...%

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut provoquer une modification de la formule sanguine en cas d'exposition répétée chez l'animal.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Directive 79/831/CEE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 25 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

NOEC (72 h) 5,7 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (33 j) >= 10 mg/l, Pimephales promelas (Projet de ligne directrice de l'OCDE, Écoulement.)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 25 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Une dégradation biologique potentielle a été prouvée. S'élimine difficilement de l'eau. Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 1,2 (14 j), Pimephales promelas (Ligne directrice 305 E de l'OCDE)

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-, phosphate (1:1)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1805
d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8
transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: E
prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1805
d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8
transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu
prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Numéro ONU ou numéro UN1805
d'identification:
Nom d'expédition des ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Nations unies:
Classe(s) de danger pour le 8
transport:
Groupe d'emballage: III
Dangers pour non
l'environnement:
Précautions particulières à Aucun connu
prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

<u>Transport maritime</u>	<u>Sea transport</u>		
IMDG	IMDG		
Numéro ONU ou numéro UN 1805	UN number or ID number:	UN 1805	UN 1805
Nom d'expédition des ACIDE PHOSPHORIQUE Nations unies: EN SOLUTION	UN proper shipping name:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour 8	Transport hazard class(es):	8	8
Groupe d'emballage: III	Packing group:	III	III
Dangers pour non	Environmental hazards:	no	no
l'environnement: Polluant marin: NON	Marine pollutant: NO	Marine pollutant: NO	Marine pollutant: NO
Précautions particulières à EmS: F-A; S-B	Special precautions for user:	EmS: F-A; S-B	EmS: F-A; S-B

<u>Transport aérien</u>	<u>Air transport</u>		
IATA/ICAO	IATA/ICAO		
Numéro ONU ou numéro UN 1805	UN number or ID number:	UN 1805	UN 1805
Nom d'expédition des ACIDE PHOSPHORIQUE Nations unies: EN SOLUTION	UN proper shipping name:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour 8	Transport hazard class(es):	8	8
Groupe d'emballage: III	Packing group:	III	III
Dangers pour Un marquage	Environmental	No Mark as	No Mark as

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

l'environnement:	dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	hazards:	dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Repr.	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Cavité nasale, Glande salivaire)à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédictive sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2022

Version: 3.0

Date de la version précédente: 08.07.2022

Version précédente: 2.0

Date / Première version: 03.03.2017

Produit: **Vizura**

(ID Nr. 30642972/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.11.2025

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.